

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 septembre 2025, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-698 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement aux abords de l'école située à l'intersection des avenues Fairmount et Durocher.

AO-699 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* ». L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté est de l'avenue Durocher au nord de l'avenue Van Horne.

AO-700 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* ». L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté est de l'avenue Durocher au sud de l'avenue Lajoie afin de permettre un espace pour personne à mobilité réduite.

AO-701 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (AO-664)* ». L'objet du règlement vise à simplifier et clarifier certaines définitions et articles du règlement relativement aux permis de stationnement dans l'arrondissement.

Montréal, ce 10 septembre 2025

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate